



conventioncitoyennepourleclimat.fr
contact@conventioncitoyennepourleclimat.fr

Le Comité de Gouvernance

Communiqué de presse
Paris, le 9 octobre 2019

Bilan de l'installation de la Convention citoyenne pour le climat

Le comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat se félicite de la tenue de sa première session les 4, 5 et 6 octobre. Les débats en ont été riches et denses. Les citoyens qui la composent ont manifesté un enthousiasme et une exigence à la hauteur de la tâche qui leur est confiée. Ils ont pu interroger à cette occasion non seulement des experts de premier plan, mais aussi des responsables publics (à commencer par le Premier ministre) et des acteurs économiques et sociaux. Les messages clés qu'ils ont eux-mêmes retenus de leurs premiers échanges ont été publiés sur le site de la Convention : nous invitons chacune et chacun à les consulter [ici](#).

A la suite de cette première session et conformément à la lettre de mission du Premier ministre, un citoyen et une citoyenne rejoindront le comité de gouvernance dès cette semaine et pourront ainsi prendre part à ses décisions. Ils ont été tirés au sort parmi de nombreux volontaires et auront la possibilité de se faire suppléer.

Lors de la prochaine session de la Convention qui aura lieu les 25, 26 et 27 octobre, les citoyennes et les citoyens pourront commencer à travailler en groupes thématiques, chacune et chacun d'eux ayant tiré au sort l'un des cinq grands thèmes proposés par le comité de gouvernance : Se loger, Se déplacer, Se nourrir, Consommer, Produire et travailler.

Par ailleurs, il nous est souvent demandé si la démocratie délibérative telle que l'exerce la Convention citoyenne pour le climat s'oppose à la démocratie représentative telle qu'elle s'exerce au Parlement. Le Comité de gouvernance tient à rappeler clairement qu'à ses yeux, ces deux formes de démocratie ne s'opposent pas, mais se complètent. Les citoyens qui composent la Convention n'ont pas vocation à se substituer aux élus. Comme s'y est engagé le Président de la République en avril dernier et comme l'a rappelé devant la Convention le Premier ministre, les propositions qu'elle portera seront soumises, sans être modifiées par le Gouvernement, au Parlement, voire au Peuple français par référendum. Dans les deux cas, c'est bien au pouvoir législatif exercé par le Peuple lui-même ou par ses représentants qu'il reviendra de les adopter ou de les rejeter. Tel qu'il a été conçu par l'exécutif, ce processus n'oppose donc pas deux légitimités, mais cherche au contraire à les articuler de la façon la plus transparente.

Le Comité de Gouvernance